



Compte-rendu des délibérations du collège

12 mai 2016

Le 12 mai 2016, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2016-032 relative à la signature d'une convention de partenariat entre l'Autorité de régulation des jeux en ligne et l'Observatoire des jeux ;
- Décision n°2016-033 portant demande d'inscription sur la liste des organismes certificateurs de la société OPPIDA ;
- Décision n°2016-034 (non publiée) ;
- Décision n°2016-035 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour le Pari Mutuel urbain (PMU) dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2016-036 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Betclic Enterprises Limited dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2016-037 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris ;
- Décision n°2016-038 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Winamax dans la catégorie « paris sportifs ».